Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901888-20251204-DELIB2025_121-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 18h00 sous la présidence de Madame Nathalie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **17**
Absents : **3**
Procuration : **3**
Votants : **20**

Présents : Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ, Françoise REGUER, Jean-Jacques AILLAGON (jusqu'à 20h00), Françoise GENEVOIS-CROZAFON, Joffrey CASTEL, François VOGEL, Roxane PERSON, Jean-François JAOUEN, Laurène PASQUIER, Florence LAPERROUSE, Max DE KEUKELAERE, Virginie GUILLERMIC, Guy FEAT, Jean-Luc ANDRE, Hervé LE GALL, Jean ROUVE.

Absents : Muriel FOULON donne pouvoir à Laurène PASQUIER, Marie-Laetitia POIDATZ donne pouvoir à Nathalie BERNARD, Sylvie FEAT donne pouvoir à Jean-Luc ANDRE, David PIERRAIN, Annie PEYRE, Claude CHARLES.

2025-121 : Accueil d'une compagnie de théâtre en résidence par la médiathèque – Demande de subvention à la DRAC

Exposé des motifs

La médiathèque va accompagner un partenariat entre la compagnie locale Bricophonik et la classe de CM1-CM2 de l'école Marie-Thérèse Prigent dans la réalisation d'une création sur l'adaptation en pièce de théâtre du roman italien « Cœur de lardon » de Susanna Tamaro. Cet ouvrage aborde le sujet de l'image de soi à travers la problématique des troubles alimentaires.

Cette création sera l'occasion pour les élèves de découvrir au travers d'ateliers les différents métiers du théâtre, de pratiquer une expression corporelle, collective et théâtrale.

Ces ateliers seront enrichis par la découverte des nouveaux contenus littéraires à la médiathèque.

La sortie de résidence s'articulera autour de lecture d'extraits de la pièce et d'une exposition de photos des élèves costumés réalisée avec l'aide d'une professionnelle.

Cette résidence se déroulera du 9 au 13 novembre à la salle municipale et se prolongera sur plusieurs semaines auprès de la classe

Le budget prévisionnel de l'action s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Libellé	%	Montant
Intervention compagnie Bricophonik	5 797,00 €	Subvention DRAC (Projets Education artistique et culturelle en milieu scolaire)	65 %	5 000,00 €
Mise à disposition salle municipale (Valorisation)	1 869,00 €	Mairie de Plougasnou : Fonds propres Mise à disposition salle municipale (Valorisation) :	35 %	2 666,00 € : 797,00 € 1 869,00 €
TOTAL	7 666,00 €		100 %	7 666,00 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901888-20251204-DELIB2025_121-DE

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'examen en commission « Finances, administration générale » du 1er décembre 2025,
Vu l'exposé des motifs,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorisent Madame la Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la DRAC, dans le cadre du dispositif projet d'éducation artistique et culturelle, pour les actions du projet en milieu scolaire.

Madame la Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Madame le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire

Nathalie BERNARD